



**DE LA COMMUNE DE LEON**  
**SEANCE DU 31 MARS 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**17**

Date de la Convocation :

**25 Mars 2021**

Date d'affichage :

**1er avril 2021**

Objet de la délibération :

**DEL 2021/025 - Rénovation du groupe scolaire – programme, lancement de la consultation et demande de subvention**

L'an Deux Mil Vingt et un et le Trente et Un Mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONTE, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Martine DUVIGNAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis de nombreuses années, des travaux sont attendus à l'école et les conditions d'accueil et de travail se dégradent.

La ville de Léon, propriétaire du groupe scolaire, a la volonté de rénover la totalité des espaces bâtimentaires et extérieurs, au profit de tous les usagers ; enfants, enseignants, parents d'élèves, équipe d'animation des temps périscolaires, agents de la cantine, etc.

Le plan de relance développé par l'Etat offre une opportunité de réaliser des travaux qui allient une restructuration des espaces, une amélioration des bâtiments et des enjeux de transition écologique, notamment par un programme fort de rénovation énergétique.

Le programme de travaux est le suivant :

- La mise en conformité et la mise aux normes de tous les espaces (école maternelle, école primaire, centre de loisirs, cantine, cour)
- La refonte des espaces extérieurs (cour, abords, espaces de jeux, etc.) en favorisant la non artificialisation des sols
- La définition d'un programme de rénovation visant à réduire à minima de 50 % les dépenses énergétiques actuelles, comprenant notamment un nouveau système de chauffage et des travaux d'isolation.
- La rénovation des bâtiments scolaires, permettant de fournir un cadre d'enseignement agréable et fonctionnels aux enfants et aux enseignants
- L'agrandissement et la restructuration de la cantine, prenant en compte la cuisine centrale implantée à la résidence services et répondant aux enjeux démographiques et sanitaires.
- Le réaménagement des espaces d'accueil périscolaires

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 1 000 000 € HT.



Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre	Affiché le 06/04/2021 ID : 040-214001505-20210331-DEL2021_025-DE
Concertation avec les usagers du groupe scolaire par le maître d'œuvre	juin 2021
Dépôt du permis de construire	3 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Travaux	décembre 2021 / été 2023

Une consultation doit être lancée pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée sur la base de ce programme et de l'estimatif précité.

La construction du plan de financement a permis d'ores et déjà de prendre contact avec les différents partenaires institutionnels pour évaluer le niveau de subvention de ce projet, qui sera porté sur 3 exercices budgétaires.

- L'Etat, par le biais du plan de relance, dote les territoires d'une enveloppe exceptionnelle de 950 millions d'euros. La préfecture a dès à présent intégré le projet de rénovation du groupe scolaire dans la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour cette année 2021, avec un taux de subvention possible de 40%. Des financements complémentaires comme la DETR peuvent également être appelés, pour cette année ainsi que pour les tranches suivantes de travaux en 2022 et 2023.
- Le Conseil départemental finance à 15% ce type de projets, avec un plafond de dépenses à 750 000 € HT. La région accompagne également les collectivités sur ces opérations, tout comme de nombreux organismes fortement impliqués dans la transition écologique et les actions favorisant des économies d'énergie (ADEME, Banque des Territoires, etc.),
- Enfin, la Communauté de communes Côte Landes Nature, par l'intermédiaire de fonds de concours, peut apporter son soutien à ce type d'opérations.

Ainsi, le taux de subventionnement de ce projet est estimé à 80%, soit un montant restant à charge pour la commune de 200 000 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider le principe de réalisation de cette opération de rénovation du groupe scolaire,
- D'approuver le programme ci-avant décrit,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée et à signer le marché à intervenir,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser le maire à solliciter toutes subventions pour ce projet, notamment auprès de l'État (DSIL, DETR), du Département, de la Région, du Pays Landes Nature Côte d'Argent, de la Communauté de communes Côte Landes Nature, et de tout autre organisme,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

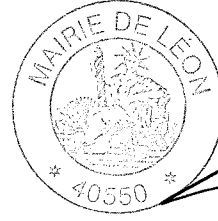
Envoyé en préfecture le 06/04/2021  
Reçu en préfecture le 06/04/2021  
Affiché le 06/04/2021  
ID : 040-214001505-20210331-DEL2021\_025-DE



Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021

ID : 040-214001505-20210331-DEL2021\_025-DE

